

L'image



POMPIERS-VALAIS

Samedi, la place de la Planta et la vieille ville de Sion ont vu déferler la relève des pompiers de tout le canton. Trois cents jeunes de 10 à 18 ans s'y sont rassemblés pour la deuxième rencontre cantonale des jeunes sapeurs-pompiers (JSP). Pour l'occasion, ces derniers se sont mesurés à divers défis alliant condition physique et savoir-faire. Une journée pleine d'apprentissages, à l'image du tableau affichant le vocabulaire de base du parfait pompier, dans les deux langues cantonales. «Le but de la rencontre est de faire connaître les JSP, de casser la barrière de la langue entre ces jeunes et de donner envie de former des sections», justifiait Jean-Pierre Rey, responsable des JSP de Sion avant la journée. **NOF**

REMONTÉES MÉCANIQUES

Chiffres records pour la société Grimentz-Zinal lors l'exercice 2017-2018

Recettes records pour les remontées mécaniques de Grimentz-Zinal. Ces dernières, annoncées samedi à l'occasion de l'assemblée générale de la société, dépassent les 20 millions. La marge d'autofinancement se monte quant à elle à près de 4,2 millions, soit en augmentation de plus de 20% par rapport à l'exercice précédent. Des chiffres à considérer suite à l'introduction du Magic Pass, qui a bouleversé la fréquentation du domaine skiable, des restaurants d'altitude et de l'hôtellerie et ce malgré un été 2017 en demi-teinte.

Avec 842 cm de neige tombée de novembre à avril, l'hiver dernier fut le plus enneigé depuis 1970.

«La fréquentation des skieurs avoisine pour la première fois la barre des 410 000 personnes transportées», annonce le président du conseil d'administration Simon Crettaz. Un nouveau record à mettre lui aussi sur le compte d'un seul élément: le Magic Pass. «Ce nouvel abonnement de saison a transformé la consommation du ski», poursuit le président. La société dénote près de 50 000 journées skieurs supplémentaires.

A noter encore que c'est le secteur de l'hôtellerie qui jouit de la plus grande progression avec 21,3% de nuitées en plus en été et 40% en hiver. **NOF**

JUSTICE

L'ordonnance pénale de Yannick Buttet médiatisée

Samedi, «Le Matin» a diffusé l'ordonnance pénale condamnant Yannick Buttet. Y sont décrits les agissements qui ont mené à la condamnation de ce dernier. Soit le non-respect de Yannick Buttet de la décision de son ancienne amante de mettre un terme à leur relation et l'importante densité de messages envoyés par ce dernier, 188 en cinq mois, qui ont forcé la plaignante à le bloquer de son téléphone. En continuant à s'immiscer dans la vie de cette dernière, il s'est rendu coupable de contrainte au sens de l'art. 181 CP. Puis, en refusant de restituer les clés de l'appartement de la plaignante après la rupture, il s'est rendu coupable d'appropriation illégitime au sens de l'art. 137 ch. 2 CP. C'est lors de son audition en janvier de cette année, seize mois après la séparation, que la clé a été rendue à l'ayant droit. «Par son comportement, Yannick Buttet a contraint la plaignante de laisser la clé tous les soirs dans la serrure et de fermer la porte à clé afin qu'il ne puisse entrer», lit-on dans l'ordonnance.

Dans les considérants, le procureur général adjoint souligne également la coïncidence de date entre la médiatisation de la liaison de Christophe Darbellay et la rupture de Yannick Buttet. «Le 11 septembre 2016, le jour de la révélation de la relation extraconjugale de Christophe Darbellay dans la presse dominicale, Yannick Buttet a pris la décision unilatéralement de mettre fin à sa relation avec la plaignante», note en effet Jean-Pierre Greter. Pour rappel, le président de Collombey-Muraz, qui ne fait pas opposition à sa condamnation de 30 jours-amende avec sursis pendant deux ans et une amende de 1320 francs, avait d'abord demandé à ce que le document ne soit pas rendu public. Son ancienne amante ayant réclamé l'anonymisation dudit document, il avait retiré sa requête. Dès lundi, le document sera consultable par le public durant un mois. **NOF**

200 000 francs de dégâts pour la Ville de Sion

PAR FLORENT.BAGNOUD@LENOUVELLISTE.CH



L'orage du 6 août dernier a engendré pour 200 000 francs de dégâts pour la municipalité de Sion.

SABINE PAPILLOUD

LA FEMME DU JOUR

Sandra Lathion

Avec la prise de fonctions de Sandra Lathion début septembre, le conseil d'administration de la BCVs compte (avec Chantal Balet) deux femmes en son sein. Le parcours de Sandra Lathion est remarquable: cheffe de section au sein de la division Asset Management de la FINMA jusqu'à fin août, elle est titulaire d'une licence en droit, d'un brevet d'avocat et d'un Master of Laws de l'Université de Columbia. Elle a travaillé auprès de Lenz & Staehelin ainsi que des banques Clariden Leu SA et Credit Suisse SA à Zurich où elle a dirigé le département Produits financiers Legal & Compliance. **FM**



Sandra Lathion rejoint le conseil d'administration de la BCVs. DR

ORAGES Après la pluie... les factures. Pour la Ville de Sion, le bilan des dommages faisant suite aux intempéries du 6 août dernier s'élève à 200 000 francs. Cette somme comprend uniquement les dégâts occasionnés sur les infrastructures appartenant à la municipalité. Elle serait certainement bien plus élevée si on y ajoutait les dommages survenus chez les propriétaires privés de la capitale valaisanne. Ces dommages sont encore en cours d'estimation.

«Ce furent des inondations centennales, exceptionnelles. Pour la Ville, on peut tout d'abord citer un montant de 100 000 francs, qui concerne les dégâts survenus à la station d'épuration de Châteauneuf et dans notre vingtaine de stations de relevage», indique Georges Joliat, ingénieur de la Ville de Sion. A cela s'ajoutent 100 000 francs liés aux dommages constatés dans le parking de la Planta et ses ascenseurs. «La Ville a d'emblée sollicité ses as-

surances», poursuit Georges Joliat. Il ajoute que les opérations de déblaiement et de nettoyage entreprises à Sion au lendemain de l'orage n'ont pas encore pu être chiffrées. «Mais on peut imaginer qu'elles se monteront à environ 10% des frais annuels de nettoyage de la Ville.»

300 000 francs de dommages chez les clients de Schindler

Comme à la Planta, divers équipements électriques répartis un peu partout dans la capitale ont subi d'importants dommages au contact de l'eau. C'est notamment le cas des deux escalators de la gare CFF, toujours hors service à l'heure qu'il est. Directeur de la succursale sédunoise de Schindler, Alain Zufferey explique que la salle des machines de l'escalier mécanique a totalement été noyée le 6 août. «Ce cas de figure s'est reproduit sur d'autres installations. On parle là d'appareils qui ont entre 25 et 30 ans, et dont les équipe-

ments électriques, situés à leur pied, sont plus susceptibles d'être inondés.»

Au total, 43 installations de Schindler ont été endommagées lors de l'orage. La société estime à environ 300 000 francs le montant des dégâts causés chez ses clients. Aujourd'hui, 35 de ces installations ont pu être remises en service. «Certaines ont été réparées, d'autres devront être remplacées. Notre mission première est d'assurer la mobilité de nos clients», explique Alain Zufferey.

Du côté de Kone, ce sont 45 ascenseurs et escalators qui ont été touchés par les intempéries. Si la société ne dévoile pas le montant des dégâts, elle indique que quatre de ses installations sont encore à l'arrêt aujourd'hui. «Des offres de modernisation ou de remplacement ont été formulées à nos clients. La suite se réglera du côté des assurances», lance Pascal Neuwerth, directeur Suisse romande de Kone.